

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1394

7 juillet 2007

SOMMAIRE

3Nations S.A.	66879	INVESCO Continental Europe Holdings	66894
Actessa S.A. Luxembourg	66893	Isprat S.A.	66903
African Wood Trading Company		Isprat S.A.	66904
(A.W.T.C.)	66903	JER Bishopsgate S.à.r.l.	66879
African Wood Trading Company Holdings		Lastour & Co	66902
(A.W.T.C. Holdings)	66903	Lastour & Co Holding	66902
Agoranet Holding S.A.	66869	Luchim Chemicals S.A.	66892
Also Enervit International S.A.	66895	Manhattan JV Luxembourg S.à r.l.	66907
Automotive Components Europe S.A. ...	66902	Maraite Parkett GmbH	66869
Azelis Holding S.A.	66901	Mascagni S.A.	66893
Banque Hapoalim (Luxembourg) SA	66894	Mon Choux S.A.	66897
BBVA Nova Sicav	66900	Old Rise Real Estates S.A.	66893
Benap S.A.	66896	Oxalis S.A.	66904
Dexia Clickinvest	66894	Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l.	66892
Dexia Publimix	66895	Pool Billard Club Angelduerf	66881
DL AUDIT Luxembourg	66880	Radha Holding S.à r.l.	66907
E Investment S.A.	66903	Real Estate Invest Management S.A.	66899
Engcap Lux MCD 2, S.à r.l.	66871	Résidence Um Rouden Eck S.à r.l.	66899
Equifax Luxembourg S.A.	66888	Shell Luxembourgeoise	66896
Erya SA	66897	SIT Lease S.A.	66868
Ets. Bourgeois S.à.r.l.	66892	Société de Restauration 2	66884
Eurasia Structured Finance No.1 S.A.	66866	Storm Luxembourg S.à r.l.	66888
Europa Degor S.à r.l.	66900	Strategic Management Consulting S.A. ...	66881
Exobois	66901	SWX Group / Deutsche Börse JV Holding	
Exobois Holding	66901	S.A.	66889
Finanziaria Regina S.A.	66889	Taxis Colux S.à r.l.	66878
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ...	66866	Unio	66902
GH Retail Portfolio S.à r.l.	66904	Unio Holding	66902
Hyd Fin Int'l S.A.	66879	Universal Management Services Sàrl	66868
I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l.	66895	Vista AG	66886
I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l.	66896		
Immobilière Monterey - Palace	66891		
International Business Consultants S.A.			
.....	66886		

Eurasia Structured Finance No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.361.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour EURASIA STRUCTURED FINANCE N° 1 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007063980/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04429. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.675,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 1111, West Wind Building, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

here represented by Mrs Shao-Tchin Chan, employee, with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 9, 2007.

Said proxy, signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 29, 2002, published in the Mémorial C, number 1141 of October 10, 2002, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.533, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 2, 2004, published in the Mémorial C, number 903 of September 9, 2004 (the «Company»).

The appearing party, represented as above mentioned, requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to create two categories of managers; category A and category B.

As a consequence, the first paragraph of Article 9 and the Article 15 of the Company's Articles of Incorporation, have been modified as follows:

« **Art. 9. (first paragraph).** The Company will be managed by a board of managers (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members and composed of category A directors and category B directors, who need not be shareholders (the «Directors»).»

« **Art. 15.** The Corporation will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of a class A Director and a class B Director or by the signature of the managing Director, without prejudice to the social decision in which such signatory power has been delegated to any person by the Board of Directors pursuant to the article 13 of the article of incorporation.»

Second resolution

The sole shareholder decides that the existing Managers of the Company will be qualified as B Directors.

Third resolution

The sole shareholder decides to ratify the nomination of Mr Olivier Dorier as manager and decides that he will be qualified as A Director.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said party signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 1111, West Wind Building, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman, British West Indies, représentée aux fins des présentes par Madame Shao-Tchin Chan, employée, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 9 mai 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FIRST EURO INDUSTRIAL PROPERTY S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1141 du 10 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88533, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 903 du 9 septembre 2004 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire instrumentaire d'arrêter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de gérants: à savoir catégorie A et catégorie B.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9 et l'article 15 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. (premier alinéa).** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins et composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B (ci-après le «Conseil d'Administration»), associés ou non (ci-après les «Administrateurs»).»

« **Art. 15.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B ou par la signature d'un Administrateur délégué, sans préjudice des décisions quant à la décision sociale en cas de délégation de pouvoir et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des statuts.»

Deuxième Résolution

L'associé unique décide que les gérants déjà en fonction deviennent des Administrateurs de classe B.

Troisième Résolution

L'associé unique décide de ratifier la nomination de Monsieur Olivier Dorier comme gérant et décide qu'il sera qualifié de Administrateur de classe A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. T. Chan, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2007. Relation: EAC/2007/5139. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007065262/239/93.

(070068778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

P. Marx

Gérant

Référence de publication: 2007063984/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04947. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

SIT Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.012.

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIT LEASE S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 119.012, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2019 du 27 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Grandier, chef d'entreprises, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Schmetz, directeur commercial, demeurant à B-4560 Clavier, 1A, route Terwagne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyril Dagand, manager, demeurant à F-57970 Yutz, 21, rue Docteur Fleming.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Ajout de la date de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'article 16 des statuts de la société.
3. Divers.

II.- Qu'il résulte sur le vu de l'ensemble des titres nominatifs, que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, cette liste de présences après avoir été signée par les membres du bureau, et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 1^{er} jeudi du mois de juin à 11 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 16 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Grandidier, M. Schmetz, C. Dagand, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 14 février 2007. Relation: EAC/2007/988. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007063863/272/56.

(070066753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Agoranet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.913.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour AGORANET HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Référence de publication: 2007063993/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04902. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Maraite Parkett GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 146A.

R.C.S. Luxembourg B 128.019.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Mai,

ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit dem Amtswohnsitz in Capellen,

Erschienen:

Herr Manfred Maraite, Schreiner und Zimmermann, wohnhaft in B-4770 Amel, Medell 95C,

vertreten durch Herrn Dirk Heinen, Angestellter, wohnhaft in Sankt-Vith, aufgrund einer beigelegten Vollmacht vom 27. April 2007.

Welcher Komparsent erklärte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den amtierenden Notar ersuchte, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Die Gesellschaft ist als Gesellschaft mit beschränkter Haftung auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen, insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Einpersonengesellschaften, errichtet.

Sie führt den Namen MARAITE PARKETT GmbH

Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach, er kann durch einfachen Beschluß der Geschäftsführung in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere gleichrangige Büros unterhalten. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet sein könnten, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz beziehungsweise den einzelnen Büros und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch längstens bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- das Erstellen von Schreiner- und Zimmermannsarbeiten, so wie das Verlegen von Parkettböden und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- der Einzel- und Grosshandel, der Import und der Export von Holzprodukten und Waren aller Art, dies im weitesten Sinne des Wortes.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, die notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt € 12.500,- (in Worten: zwölftausendfünfhundert Euro) und ist in 100 Anteile von je € 125,- eingeteilt.

Die Gesellschaftsanteile wurden alle von Herrn Manfred Maraite gezeichnet.

Die Anteile sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Gegenwart von zwölftausendfünfhundert Euro zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachwiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Art. 4. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die vom Gesellschafter ernannt und beliebig abberufen werden können, und deren Befugnisse vom Gesellschafter festgelegt werden.

Art. 5. Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns zur Bildung eines Reservefonds verwendet, bis der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen wird, muß der Reservefonds neu aufgefüllt werden.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Entmündigung oder Konkurs des Gesellschafters aufgelöst. Nachfolger und Gläubiger des Gesellschafters haben nicht das Recht, auf die Güter und Werte der Gesellschaft Siegel anzulegen, Inventare aufnehmen zu lassen oder sonstige Akte zu tätigen, die den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen können.

Art. 7. Dem Alleingesellschafter obliegen alle Befugnisse der Generalversammlung.

Alle Beschlüsse, die der Gesellschafter in dieser Eigenschaft fasst, sowie alle Vereinbarungen zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft müssen schriftlich festgelegt werden.

Art. 8. Für alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst Änderungsgesetzen.

Erklärung

Der Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen der Artikel 27 und 183 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr € 1500,-

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2007.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung beschlossen:

- 1.) Die Zahl der Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf einen festgesetzt.
- 2.) Es wird zur alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer ernannt: Herr Manfred Maraite, Schreiner und Zimmermann, geboren in Lommersweiler (Belgien) am 14. April 1959, wohnhaft in B-4770 Amel, Medell 95C.
- 3.) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9991 Weiswampach, maison 146A.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand,

Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Heinen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 4 mai 2007. Relation CAP/2007/888. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 mai 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007063998/225/79.

(070067111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the third day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENGCAP LUX MCD 1, S.à r.l., a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, in process of registration with the Luxembourg Commerce and Companies Register,

here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 3, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name ENGCAP LUX MCD 2, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 71,975.- (seventy-one thousand nine hundred seventy-five euro) represented by 71,975 (seventy-one thousand nine hundred seventy-five) shares (hereafter the Shares, individually a Share).

All the Shares are in registered form, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No notice is required if all the members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice may also be waived by a manager in writing, by telegram, telefax, or e-mail. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members, including one B manager, is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented cast. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by in writing, by telegram, telefax or e-mail.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one A manager and one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager, or as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, ENGCAP LUX MCD 1, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 71,975 (seventy-one thousand nine hundred seventy-five) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 71,975.- (seventy-one thousand nine hundred seventy-five euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Jerome Mourgue d'Algue, private equity professional, born on October 31, 1970, in Neuilly sur Seine (France), with professional address at Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, United Kingdom.
2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Stewart Kam Cheong, «réviseur d'entreprises», born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,
 - Mr Olivier Dorier, company director, born on September 25, 1968 in Saint Rémy (France), with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ENGCAP LUX MCD 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Baudouin Mathieu, avocat, résidant professionnellement au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 3 mai 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ENGCAP LUX MCD 2, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou des événements ou développements militaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités relevant du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 71.975,- (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze euros), représenté par 71.975 (soixante et onze mille neuf cent soixante quinze) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») et individuellement une «Part Sociale».

Toutes les Parts Sociales sont nominatives d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, la cession de Parts Sociales à des non associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et un gérant B, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum (sans motif).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres dont un gérant B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les décisions du conseil de gérance seront conservées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence initiée de Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du (des) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires sont établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Sur ces faits, ENGCAP LUX MCD 1 S.à r.l. déclare souscrire à l'intégralité du capital social et de libérer les 71.975 (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales par versement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 71.975,- (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze euros) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.200,-

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jerome Mourgue d'Algue, private equity professional, né le 31 octobre 1970 à Neuilly sur Seine (France) avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

- M. Olivier Dorier, administrateur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Mathieu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8095. — Reçu 719,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065234/242/414.

(070068666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Taxis Colux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 5.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064018/1427/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06330. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Hyd Fin Int'l S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.500.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 165 du 23 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYD FIN INT'L
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007064000/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04898. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.083.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour 3 NATIONS S.A.
D. den Boer
Administrateur

Référence de publication: 2007064001/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04895. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.093.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 28 novembre 2006

L'associé de JER BISHOPSGATE S.à.r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield de ses fonctions de gérant de catégorie B de Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni demeurant professionnellement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Daniel T. Ward, gérant de catégorie A
- Malcolm Le May, gérant de catégorie A
- Mark Weeden, gérant de catégorie B
- Michel van Krimpen, gérant de catégorie B

Luxembourg, le 8 mai 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007064120/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.505.

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DL AUDIT LUXEMBOURG, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, constituée sous la dénomination de GEST & CO S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 694 du 17 septembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 733 du 10 juillet 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 272 du 28 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 70.505.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine Mertz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant Echternach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exercice de l'activité d'expert-comptable, de commissaire aux comptes, de domiciliation, de conseil aux entreprises, notamment dans le domaine de la fiscalité, de la gestion et du conseil juridique.

La société a également pour objet la conception, la mise en place et l'administration de structures fiscales et la prestation de tous services de comptabilité.

La société pourra prêter tous services de bureau généralement quelconques en ce compris les travaux de comptabilité, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à des tiers de locaux et installations de bureau.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société, et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exercice de l'activité d'expert-comptable, de commissaire aux comptes, de domiciliation, de conseil aux entreprises, notamment dans le domaine de la fiscalité, de la gestion et du conseil juridique.

La société a également pour objet la conception, la mise en place et l'administration de structures fiscales et la prestation de tous services de comptabilité.

La société pourra prêter tous services de bureau généralement quelconques en ce compris les travaux de comptabilité, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à des tiers de locaux et installations de bureau.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Mertz, M. Da Silva Carneiro, A. Protz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation LAC/2007/7579. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007064017/227/63.

(070067314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Strategic Management Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.252.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064019/4555/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06991. - Reçu 97 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pool Billard Club Angelduerf, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, Clos du berger.

R.C.S. Luxembourg F 7.022.

—
STATUTS

1. Van Kaufenbergh Serge; fonctionnaire de l'Etat; 5, an dar Sang, L-7739 Colmar-Berg; Nationalité luxembourgeoise.
2. Colapietro Enrico; ouvrier; 28, rue des Prés, L-9160 Ingeldorf; Nationalité italienne.
3. Muller Tom; employé privé; 16, clos du Berger, L-9161, Ingeldorf; Nationalité luxembourgeoise.
4. Enders Christian; fonctionnaire de l'Etat; 22, Harewiss, L-6315 Beaufort; Nationalité luxembourgeoise.
5. Bevilacqua Marco; employé privé; 53, rue Dr. Klein, L-9054 Ettelbruck; Nationalité italienne.

1) Nom, Siège, But et Durée de l'association

Art. 1^{er}. Il est formé une association sans but lucratif sous la dénomination POOL BILLARD CLUB ANGELDUERF.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Ingeldorf dans le bâtiment nommé: AAL SCHOUL, clos du Berger.

Art. 3. Elle a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du billard. Elle peut s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales ayant comme but la pratique ou la promotion du sport. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités. Le siège social de la présente association se trouve à Ingeldorf.

Art. 4. L'association reste neutre à l'égard des question politiques et religieuses.

Art. 5. La durée de l'association est indéterminée.

2) Membres

Art. 6. Le nombre minimum des associés est fixé à cinq. L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires. Sont à considérer comme membres actifs tous ceux qui s'engagent à participer aux différentes manifestations organisées par l'association. La cotisation annuelle à payer par les membres est fixée par l'assemblée générale (maximum 150,- EUR).

Sont membres honoraires, ceux qui ne s'engagent pas à participer directement à l'activité de l'association, mais qui se montrent favorables aux intérêts de l'association en payant une cotisation annuelle.

Art. 7. Peuvent adhérer à l'association toutes personnes, aimant exercer le pool billard, souhaitant collaborer dans l'intérêt de l'association.

Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.

La qualité des membres de l'association se perd encore par exclusion. Celle-ci est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, dans les cas suivants:

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association.

- lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à sa considération personnelle, soit à la considération ou à l'honneur d'un associé, soit à la considération de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses membres peut, pour l'une des mêmes raisons, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre.

Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion de ce membre. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit au fond social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

3) Administration

Art. 8. L'association est dirigée et gérée par un comité qui se compose d'un minimum de cinq (5) membres. Les membres du comité sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix des membres présents.

Art. 9. Le comité se compose:

- d'un président
- d'un vice-président
- d'un secrétaire
- d'un trésorier
- de membres.

Les charges sont attribuées à l'intérieur du comité.

Art. 10. Les membres sont nommés pour un terme de deux années.

Art. 11. Les candidats doivent être membres actifs, âgés de dix-huit ans au moins. Les candidatures doivent être posées trois jours avant l'assemblée générale; toutefois, si le nombre des candidats n'est pas suffisant, des candidatures pourront être posées au début de l'assemblée générale. En cas d'empêchement par force majeure, le candidat peut se faire représenter par un mandataire.

Art. 12. Le comité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts. Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il comprend un bureau exécutif se composant d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Les signatures de deux membres du comité exécutif, dont l'un doit être le président ou le vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

Les membres de ce bureau peuvent décider sur toutes questions de routine et celles ayant un caractère d'urgence.

Ils rendent compte de leurs décisions lors de la prochaine réunion du comité.

Art. 13. Le comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, soit sur convocation du président, ou si trois de ses membres l'exigent, ou au moins six fois par an. Il délibère valablement sur les points portés à son ordre du jour, lorsque la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix; en cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

A l'intérieur du comité, le vote par mandataire est admis par procuration écrite.

Les délibérations doivent se rapporter aux différents points de l'ordre du jour établi par le secrétaire sur ordre du président. Toutefois au début de la séance, chaque membre du comité a le droit d'exiger qu'un ou plusieurs points soient ajoutés.

On procédera au vote secret à la demande d'un seul membre.

Au début de chaque séance, le secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est paraphé par tous les membres du comité après des rectifications éventuelles.

Art. 14. Sans préjudice des attributions prévues par d'autres articles des présents statuts respectivement par des règlements internes, les attributions des présidents, secrétaire et trésorier sont les suivants:

- le président respectivement le vice-président préside de droit toutes les réunions de comité et les assemblées. Il dirige les séances et veille à la stricte observation des statuts;

- le secrétaire est chargé de toute correspondance et de la rédaction des procès-verbaux. Il convoque les réunions du comité et les assemblées sur ordre du président. Toutes les pièces officielles doivent être contresignées par le président ou le vice-président;

- le trésorier est chargé des recettes et dépenses de l'association; toutefois ces dernières ne sont à effectuer que sur ordonnance de la majorité absolue du comité. Le trésorier pourra engager l'association pour toute somme ne dépassant pas le montant de cent vingt-cinq euros. Pour toute opération dépassant ce montant, l'accord du comité est requis.

4) Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs de l'association.

Art. 16. Ont droit de vote tous les membres actifs.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le comité et doit avoir lieu dans le courant des trois premiers mois de chaque année.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée à la suite d'une requête signée et adressée par lettre recommandée au président de l'association par un cinquième au moins des membres de la société. La requête indiquera le but de la convocation.

Art. 19. L'ordre du jour des assemblées est établi par le comité et communiqué aux membres actifs au moins huit jours à l'avance par lettre ordinaire.

Toute proposition signée par un nombre de membres égal au vingtième au moins des membres actifs doit être portée à l'ordre du jour sur décision du comité.

Art. 20. L'assemblée générale nomme annuellement parmi les membres ayant droit de vote deux commissaires-vérificateurs qui ne doivent pas faire partie du comité.

Art. 21. L'assemblée générale:

- nomme et révoque le comité et les vérificateurs de compte;
- modifie les statuts;
- décide la dissolution de l'association;
- examine les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le budget du prochain exercice;
- prend connaissance d'un rapport à donner par le secrétaire sur les activités de l'année écoulée et de l'année à venir;
- approuve ou rectifie le procès-verbal sur les délibérations et décisions prises par l'assemblée précédente;
- prend toutes décisions et statue sur toutes les questions soumises à l'assemblée générale.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président de l'association et à son défaut, par le vice-président ou par le plus âgé des membres du comité présent.

Art. 23. L'assemblée générale est constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents; les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf dans le cas où il en serait décidé autrement par les statuts. La parité des voix équivaut à un rejet.

Art. 24. Le secrétaire rédige un procès-verbal de toutes délibérations et décisions de l'assemblée. Il en fera lecture devant la prochaine assemblée, qui l'approuvera respectivement le rectifiera.

Art. 25. L'assemblée générale procède au vote secret chaque fois qu'au moins un de ses membres le demande.

Art. 26. Au cours des assemblées, aucun orateur ne pourra prendre la parole sans en avoir demandé et obtenu l'autorisation du président.

5) Modification des statuts

Art. 27. Les statuts ne pourront être modifiés valablement par l'assemblée que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres votants.

6) Fonds social

Art. 28. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs et des membres honoraires;
- b) des dons et legs en sa faveur;
- c) du produit de fêtes, etc.;
- d) des intérêts de fonds placés.

Cette liste n'est pas limitative.

Art. 29. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le décompte annuel sera soumis pour approbation à l'assemblée générale avec le rapport des vérificateurs.

Les comptes arrêtés et le rapport des vérificateurs sont à la disposition des membres au siège social, huit jours avant la réunion de l'assemblée.

7) Dissolution

Art. 30. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres votants.

En cas de dissolution de l'association, les fonds seront transférés à une association caritative de la commune d'Erpeldange/Ett.

Les présents statuts entreront en vigueur le 29 mars 2007.

Les membres fondateurs sont les suivants:

1. Van Kaufenbergh Serge, 5, an dar Sang, L-7739 Colmar-Berg, Signature.
2. Colapietro Enrico, 28, rue des Prés, L-9160 Ingeldorf, Signature.
3. Muller Tom, 16, clos du Berger, L-9161 Ingeldorf, Signature.
4. Enders Christian, 22, Harewiss, L-6315 Beaufort, Signature.
5. Bevilacqua Marco, 53, rue Dr. Klein, L-9054 Ettelbruck, Signature.

Référence de publication: 2007064621/800929/153.

Enregistré à Diekirch, le 11 mai 2007, réf. DSO-CE00086. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070060699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Société de Restauration 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.255.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 117.161;

duly represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2006, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of the company SOCIETE DE RESTAURATION 2 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 117.255, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 June 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the share capital by an amount of two hundred thirty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 239,250.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 251,750.-) through the issue of nine thousand five hundred seventy (9,570) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. All the nine thousand five hundred seventy (9,570) newly issued shares have been subscribed by SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l. prenamed.

The nine thousand five hundred seventy (9,570) shares have been paid up in cash by SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l. so that the total amount of two hundred thirty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 239,250.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxy holder is authorised to subscribe the nine thousand five hundred seventy (9,570) newly issued shares in the name and on behalf of SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l. The total contribution of two hundred thirty-nine thousand two hundred fifty euro (EUR 239,250.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro (EUR 251,750.-) represented by ten thousand and seventy (10,070) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed. The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sixième jour du mois de septembre. Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.161;

dûment représentée par M. Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société SOCIETE DE RESTAURATION 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.255, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 13 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 239.250,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 251.750,-) par l'émission de neuf mille cinq cent soixante dix (9.570) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les neuf mille cinq cent soixante dix (9.570) parts sociales ont été intégralement souscrites par SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l.

Les neuf mille cinq cent soixante dix (9.570) parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire par SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l., de sorte que le montant total des deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 239.250,-) est à la disposition de la Société,

ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les neuf mille cinq cent soixante dix (9.570) nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de SOCIETE DE RESTAURATION 1 S.à r.l.

L'apport total des deux cent trente-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 239.250,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros (EUR 251.750,-) représentée par dix mille soixante dix (10.070) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, vol. 155S, fol. 59, case 5. — Reçu 2.392,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064279/211/96.

(070067899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.863.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064020/4555/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06985. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Vista AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R.C.S. Luxembourg B 108.248.

Im Jahre zweitausendsechs, am vierten Februar.

In Sankt Vith, um neun Uhr dreißig.

Vor mir, Bernard Sproten, Notar mit dem Amtssitz in Sankt Vith,

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft VISTA AG, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Auf dem Kiemel 102, statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde des unterzeichnenden Notars vom zwanzigsten September neunzehnhundertneunundneunzig, veröffentlicht im Mémorial C im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, Seite 48884.

Die folgenden Gesellschafter, welche erklären, daß sie die einzigen Aktionäre sind und folgende Aktienzahl besitzen, sind anwesend:

1° Die Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung RALF URFELS PGmbH, mit Sitz in Sankt Vith, Bernhard-Willems-Straße 22, eingetragen im Unternehmensregister unter der Nummer 452.188.660, hier vertreten durch den Geschäftsführer, Herrn Ralf Urfels, wohnhaft in Sankt Vith, Bernhard-Willems-Straße 26

Inhaberin von siebenhundertfünfzig (750) Aktien;

2° Frau Marina Maria Urfels, Ehefrau des Herrn Helmut Kohlen, wohnhaft in Sankt Vith, Wiesenbachstraße 16; welche erklärt, dass sie im Nationalregister unter der Nummer 57.09.02 252-75 eingetragen ist;

Inhaberin von fünfhundert (500) Aktien.

Gesamtzahl der vertretenen Aktien: eintausendzweihundertfünfzig (1.250).

Vorstand

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau (Marina Urfels, vorgeannt, eröffnet) lies: Marina Maria Urfels, vorgeannt, eröffnet.

Alle anderen eingangs genannten Aktionäre sind ebenfalls Verwalter und vervollständigen den Vorstand.

Die Versammlung verzichtet auf die Bezeichnung von Stimmenzählern und eines Sekretärs.

Darlegungen der Vorsitzenden

Die Vorsitzende legt zunächst folgendes dar und bittet den Notar, dies zu Protokoll zu nehmen:

I. Die Tagesordnung dieser Generalversammlung ist folgende:

- 1- Verlegung des Gesellschaftssitzes. Anpassung des Artikels 2 der Satzungen.
- 2- Umwandlung der Währungseinheit des Kapitals in Euro. Anpassung des Artikels 5 der Satzungen.
- 3- Erneuerung der Verwaltungsratsmandate.

II. Es bestehen eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien. Aus der vorstehenden Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien vertreten sind.

III. Für die Annahme der auf der Tagesordnung stehenden Punkte ist eine Mehrheit von drei Vierteln der Stimmen erforderlich.

IV. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Gültigkeit der Versammlung

Nachdem die Darlegungen der Vorsitzenden geprüft worden sind, wird die Richtigkeit dieser Darlegungen durch die Versammlung bestätigt. Die Versammlung stellt alsdann fest, dass sie ordnungsgemäß gebildet ist, um über die auf der Tagesordnung stehenden Punkte zu beraten und abzustimmen.

66887

Beschlüsse

Die Versammlung geht alsdann zur Tagesordnung über und fasst im Anschluss an die Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft nach L-9753 Heinerscheid - Maison 96, zu verlegen.

Die Versammlung beschließt einstimmig, den ersten Satz des Artikels 2 durch folgenden Wortlaut zu ersetzen: «Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9753 Heinerscheid - Maison 96.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt einstimmig, dass das Gesellschaftskapital in Zukunft in Euro ausgedrückt wird und sich folglich ab sofort auf dreißigtausendneuhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (30.986,69) beläuft, dargestellt durch eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, die künftig ohne Bezeichnung eines Nennwertes sein werden.

Der erste Satz des Artikels 5 der Satzungen wird durch folgenden Wortlaut ersetzt: «Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreißigtausendneuhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cent (30.986,69), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Bezeichnung eines Nennwertes. Das Kapital wurde vollständig gezeichnet und liberiert.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, dass die Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder durch Ablauf der Dauer beendet sind.

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Verwaltungsrat wie folgt neu zu bilden:

- der Verwaltungsrat wird sich aus drei Mitgliedern zusammensetzen;

- zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

* Die Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung RALF URFELS PGmbH, vorgenannt;

* Frau (Marina Urfels, vorgenannt;) lies: Marina Maria Urfels, vorgenannt;

* Herr Ralf Urfels, vorgenannt.

Alle neuen Mitglieder des Verwaltungsrates erklären, diese Mandate anzunehmen.

Diese Mandate werden für eine Dauer von sechs Jahren erteilt; sie enden folglich unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres zweitausendelf.

Verwaltungsratssitzung

Die hiervor ernannten Verwaltungsratsmitglieder erklären, sich gültig zu versammeln, um die Ernennung des Verwaltungsratsvorsitzenden und des delegierten Verwalters vorzunehmen.

Einstimmig beschließt der Rat, für die Dauer von sechs Jahren Frau Marina (Urfels zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates und delegierte Verwalterin zu ernennen) lies: Maria Urfels zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates und delegierte Verwalterin zu ernennen.

Die Versammlung bestätigt außerdem das Mandat des Herrn Helmut Kohnen, wohnhaft in Sankt Vith - Wiesenbachstraße 16, als geschäftsführender Direktor, welcher die Gesellschaft ohne finanzielle Einschränkungen bei allen Verfügungs- und Verwaltungshandlungen alleine vertreten kann. Infolgedessen wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Herrn Helmut Kohnen rechtsgültig vertreten.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um neun Uhr fünfundvierzig beendet.

Die Erschienenen erteilen ausdrücklich ihre Zustimmung zur Wiedergabe ihrer Nationalregisternummer in vorliegender Urkunde.

Über alles Vorstehende wurde dieses Protokoll am eingangs genannten Ort und Datum aufgenommen.

Nach vollständiger Vorlesung und nachdem der Notar den Inhalt der Urkunde kommentiert hat sowie nach Genehmigung haben alle anwesenden Aktionäre, mit mir, Notar, vorliegendes Protokoll unterschrieben.

Unterschriften.

Einregistriert zwei Blatt und ohne Zusatz in St-Vith, am 8. Februar 2006, Band 196, Blatt 14, Fach 15. — Erhoben 25 euros.

Der Einnnehmer (gezeichnet): Unterschrift.

Für gleichlautende Ausfertigung

B. Sproten

Notar

Référence de publication: 2007064592/800029/96.

Enregistré à Diekirch, le 21 février 2006, réf. DSO-BN00198. - Reçu 316 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070060099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Equifax Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.348.351,08.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 51.062.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, 25 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 383 du 11 août 1995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.
EQUIFAX LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007064023/6565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06407. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Storm Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 125.646.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 22 mai 2007 que:

1. STORM A HOLDINGS S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5 place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B126253 a transféré:

a. 253.200 parts sociales à CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461

2. STORM B HOLDINGS S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B122570 a transféré:

a. 39.794 parts sociales à CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED préqualifiée et

b. 449.194 parts sociales à CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 et

c. 507.812 parts sociales les à CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, préqualifiée	292.994
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, préqualifiée	449.194
CVC EUROPEAN EQUITY TANDEM GP LIMITED, préqualifiée	507.812
Total	1.250.000

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.
Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007064093/7749/37.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05950. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Finanziaria Regina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 51.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064029/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06292. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

SWX Group / Deutsche Börse JV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.108.

Im Jahre zweitausendundsieben, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

SWX GROUP, eine Aktiengesellschaft nach schweizerischem Recht mit Sitz in Seinaustrasse 30, Postfach, CH-8021 Zürich, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CH-020.3.026.400-2, rechtmäßig vertreten durch Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 26 März 2007.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene vertritt das gesamte Gesellschaftskapital von SWX GROUP / DEUTSCHE BORSE JV HOLDING S.A. (die «Gesellschaft»), eine société anonyme, mit Sitz in 42, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, noch nicht eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, gegründet laut Gründungsurkunde des unterzeichneten Notar vom heutigen Tage, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, und hat den unterzeichneten Notar gebeten, folgende Erklärungen aufzunehmen:

- Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um fünfzigtausendzehn Euro (EUR 50.010,-), um es durch die Ausgabe von fünftausendeins (5.001) Aktien der Kategorie A der Gesellschaft mit einem Nominalwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) von seiner derzeitigen Höhe von neunundvierzigtausendneunhundertneunzig Euro (EUR 49.990,-) auf hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu erhöhen;

2. Anschließende Änderung des Artikels 2.1 des Gesellschaftsvertrages;

3. Verschiedenes.

Dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und der vertretene Gesellschafter erklärt, dass er vor der Hauptversammlung die Tagesordnung zur Kenntnis genommen hat und daher keine Ladungen erforderlich war.

Dann hat die Hauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um fünfzigtausendzehn Euro (EUR 50.010,-) zu erhöhen, um es durch die Ausgabe von fünftausendeins (5.001) Aktien der Kategorie A der Gesellschaft mit einem Nominalwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) von seiner derzeitigen Höhe von neunundvierzigtausendneunhundertneunzig Euro (EUR 49.990,-) auf hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) zu erhöhen.

Alle fünftausendeins (5.001) neuen Aktien werden gezeichnet durch DEUTSCHE BÖRSE AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Neue Börsenstr. 1, D-60487 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister bei dem Amtsgericht Frankfurt am Main unter Nummer 32232, vertreten durch Carsten Opitz, maître en droit, vorgeannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 28. März 2007.

Die Neu gezeichneten Aktien der Kategorie A werden von DEUTSCHE BÖRSE AG durch eine Sacheinlage bestehend aus sämtlichen Aktien der Gesellschaft BÖRSE FRANKFURT SMART TRADING AG, einer Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in Kohlhöckerstraße 29, 28203 Bremen, eingetragen im Handelsregister bei dem Amtsgericht Bremen unter Nummer 18092, eingezahlt zu einem Gesamtpreis von einer Million siebenhundertachtzigtausend Euro (EUR 1.780.000,-). Ein Teil der Einlage in einem Wert von fünfzigtausendzehn Euro (EUR 50.010,-) wird dem Gesellschaftskapital

zugeführt und ein Teil der Einlage in einem Wert von einer Million siebenhundertneunundzwanzigtausendneuhundertneunzig Euro (EUR 1.729.990,-) wird dem Ausgabeaufschlag zugeführt.

Gemäß den Bestimmungen der Artikel 26-1, 31-1(5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner gültigen Fassung hat KPMG AUDIT S.à r.l. réviseurs d'entreprises, mit Sitz in 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg am 28. März 2007 über die oben erwähnte Sacheinlage einen Bericht erstellt, welcher der vorliegenden Urkunde als Anhang beigefügt wird, um zur selben Zeit wie diese bei den Behörden registriert zu werden.

Die Zusammenfassung des vorgenannten Berichts lautet wie folgt:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Nennwert der 5.001 neu auszugebenden A-Aktien im Gegenwert von EUR 50.010,- und dem Wert des Ausgabeaufschlag von EUR 1.729.990,- der SWX GROUP / DEUTSCHE BÖRSE JV HOLDING S.A. entspricht.»

Benannter Bericht, gezeichnet ne varietur durch die erscheinende Partei, die eintretende Partie und den Notar wird dieser Urkunde als Anlage beigefügt und mit dieser Urkunde bei den öffentlichen Ämtern hinterlegt.

Desweiteren erklärt die Einbringende, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, alleinige Besitzerin des eingebrachten Vermögens zu sein, dass dieses frei von Vorzugskaufrechten oder anderen Rechten ist, durch welche ein Dritter berechtigt sein könnte die Übertragung eines oder mehrerer Vermögensanteile zu verlangen, dass alle etwaige Genehmigungen die aus den jeweiligen Satzungen hervorgehen oder von anderswo nötig seien, eingenommen worden sind, sowie dass das Vermögen ungepfändet und frei übertragbar ist.

Eine Bescheinigung der BÖRSE FRANKFURT SMART TRADING AG betreffend die eingebrachten Aktien ist dieser Urkunde ebenfalls beigefügt.

Sollten weitere Formalitäten zur Übertragung der Anteile nötig sein, verpflichtet sich die Aktiengesellschaft DEUTSCHE BÖRSE AG als Übertragende, alsbald möglich solche Maßnahmen zu treffen und dem unterzeichneten Notar solch massgebliche Belege vorzulegen, welche bezeugen dass diese Maßnahmen getroffen wurden.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorgenannten Beschlusses beschließt die Hauptversammlung, Artikel 2.1 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt hunderttausend Euro (EUR 100.000,-) eingeteilt in fünftausendeins (5.001) Namenaktien der Kategorie A mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie und viertausendneuhundertneunundneunzig (4.999) Namenaktien der Kategorie B mit einem Nennwert von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven unter Berücksichtigung der anwendbaren Gesetze zurückkaufen.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Statutenänderungen.»

Antrag auf Freistellung von der Gesellschaftssteuer

In Anbetracht, dass die Gesellschaft, durch die Übertragung sämtliche Aktien der Gesellschaft BÖRSE FRANKFURT SMART TRADING AG erwirbt, beantragt die SWX GROUP / DEUTSCHE BÖRSE JV HOLDING S.A, gemäß Artikel 4-2 vom Gesetz vom 29. Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986, eine Freistellung von der Gesellschaftssteuer.

Schätzung der Kosten

Den Komparenten schätzt den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, auf ungefähr EUR 3.000,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter des Erschienenen, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Opitz, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3611. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. Mai 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007065210/7241/96.

(070068860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Immobilière Monterey - Palace, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg E 2.559.

Constituée par acte du notaire Paul Frieders du 5 juin 1989, statuts modifiés par cession de parts le 29 décembre 1989 et par acte sous seing privé du 25 mars 2001 (modification du capital en euros), selon publications au Mémorial numéro C 315 du 10 novembre 1989 et non encore publié.

L'an deux mille sept (2007), le deux mai.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des deux associés de la société civile particulière dénommée IM-MOBILIERE MONTEREY PALACE, (ci-après la «Société»).

Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire demeurant 232, rue Edith Cavell, B-1180 Bruxelles.

Madame Isabelle Wolter, licenciée en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement 11C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Wolter, qui désigne aux fonctions de secrétaire et scrutateur Madame Isabelle Wolter.

Toutes les dix mille (10.000) parts sociales étant présentes, l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à celui de quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-), représenté par dix-neuf mille (19.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2) Souscription de l'augmentation du capital social par CERAMEX sàrl, moyennant un apport en espèces de 225.000,- euros.

3) Modification de la teneur de l'article 5 des statuts pour refléter ce qui précède.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les acquisitions immobilières effectuées par la société et propose d'en assurer le financement en partie moyennant une augmentation du capital social, à souscrire par une société affiliée.

Et à l'instant CERAMEX sàrl, représentée par sa gérante Madame Isabelle Wolter préqualifiée, déclare souscrire et libérer en espèces neuf mille (9.000) parts sociales au prix de leur valeur nominale, de sorte que la somme de deux cent vingt cinq mille euros (EUR 225.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ce que l'assemblée constate.

Après en avoir délibéré; l'assemblée approuve à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 225.000,- euros pour le porter de son montant actuel de 250.000,- euros, représenté par dix mille parts d'intérêt à celui de quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-) représenté par dix-neuf mille (19.000) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune.

2) L'assemblée accepte et constate la souscription et la libération en espèces de neuf mille parts d'intérêt par CERAMEX sàrl au prix de leur valeur nominale de 25,- euros chacune.

3) L'assemblée décide de conformer et d'ajuster la teneur du premier alinéa de l'article 5 des statuts aux résolutions qui précèdent, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-), représenté par dix-neuf mille (19.000) parts d'intérêt d'une valeur de vingt-cinq euros chacune.

Il est détenu comme suit:

	Part(s) d'intérêt
- Monsieur Jean-Claude Wolter, préqualifié, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf	9.999
- Madame Isabelle Wolter, préqualifiée, une	1
- CERAMEX, société à responsabilité limitée, 11C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg neuf mille	9.000
Total: dix-neuf mille	19.000

L'assemblée décide en outre d'ajouter à la fin de l'article 5 un alinéa comme suit:

«CERAMEX a libéré la souscription de ses parts en espèces.»

4) L'assemblée charge les gérants Monsieur Jean-Claude Wolter et Madame Isabelle Wolter de procéder à la publication de cette modification au Mémorial et à son inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal.

J.-C. Wolter / I. Wolter

Référence de publication: 2007064013/7743/57.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05386. - Reçu 2404 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Ets. Bourgeois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 40.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 30 mai 2007.

ETS BOURGEOIS S.A R.L.

A. Seck

Gérant

Référence de publication: 2007064031/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03411. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Luchim Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 25.906.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 30 mai 2007.

LUCHIM CHEMICALS S.A.

A. Seck

Administrateur

Référence de publication: 2007064032/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03405. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pamplona PE Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.672.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2006 qu'il a été décidé:

1) D'accepter la démission avec effet immédiat d'ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

2) De nommer KPMG AUDIT S.à.r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 8 mai 2007.
Certifié conforme et sincère
Pour la Société PAMPLONA PE HOLDCO 1 S.à r.l.
M. Molter / V. Goy
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007064101/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Actessa S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 30 mai 2007.

ACTESSA S.A.

A. Seck

Administrateur

Référence de publication: 2007064033/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03396. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Mascagni S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007064040/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06498. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Old Rise Real Estates S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.046.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 6 avril 2007

Omissis

Sixième résolution

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Marco Sterzi, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Francesca Docchio, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg;

Xavier Mangiullo, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

Achille Severgnini, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2007064130/1142/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

INVESCO Continental Europe Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.662.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour *INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS S.A.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064065/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09271. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070067799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.730.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour *DEXIA CLIKINVEST SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064066/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04015. - Reçu 120 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Banque Hapoalim (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 septembre 2006

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société accepte la démission de Monsieur Barry Ben Zeev de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Deuxième Résolution

La société nomme Monsieur Alberto Garfunkel au poste de Président du Conseil d'Administration.

Troisième Résolution

La société nomme Monsieur Mati Tal, demeurant à S-8006 Zurich, 100, Universitätsstrasse, au poste d'Administrateur.

66895

Quatrième Résolution

La société nomme Monsieur Rudolf Brunner, demeurant à S-5436 Wurenlos, 4a Ländliweg, au poste d'Administrateur. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

La société BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007064131/1351/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Dexia Publimix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.915.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2007.

Pour DEXIA PUBLIMIX SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064067/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02699. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.749.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 714 du 19 juillet 2005; modifiée par le même notaire, en date du 30 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 733 du 23 juillet 2005, puis modifiée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 368 du 14 mars 2007 et enfin modifiée par le même notaire en date du 16 mars 2007, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.E. LUX BERLIN N° 2 Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064068/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05362. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Also Enervit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.130.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 18 avril 2007 à 10.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Napoli) en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ALSO ENERVIT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007064104/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.204.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 103.201.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 1250 du 7 décembre 2004; modifiée par le même notaire, en date du 30 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 321 du 12 avril 2005, puis modifiée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, acte publié au Mémorial C n° 362 du 13 mars 2007 et enfin modifiée par le même notaire en date du 16 mars 2007, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.E. LUX CLICHY N° 1 Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064069/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05365. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Benap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.526.

EXTRAIT

Maître Jim Penning, avocat à la Cour, a démissionné le 19 mars 2007 de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

J. Penning

Référence de publication: 2007064097/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8005 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique - 16 mars 2007

Par lettre datée du 8 mars 2007, Monsieur Pierre Cambresier a remis sa démission en sa qualité de Gérant. L'associé unique prend acte de cette démission et décide de supprimer tous les pouvoirs attribués précédemment à Monsieur Pierre Cambresier à dater du 9 mars 2007.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Pierre Cambresier, l'associé unique décide de nommer en qualité de Gérant à dater du 9 mars 2007 et pour un terme s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2007, Monsieur Marc Decorte, demeurant à 1410 Waterloo, avenue Bourgys 79 (Belgique).

Extrait du Conseil de Gérance du 23 mars 2007

Le Conseil de Gérance décide de nommer Président, en remplacement de Monsieur Pierre Cambresier, et avec effet rétroactif au 9 mars 2007, Monsieur Marc Decorte, résidant avenue Bourgys 79 à 1410 Waterloo (Belgique).

M. Decorte

Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2007064108/1622/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Erya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.185.

—
EXTRAIT

Maître Jim Penning, avocat à la Cour, a démissionné le 19 mars 2007 de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

J. Penning

Référence de publication: 2007064098/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Mon Choux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.910.

—
L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MON CHOUX S.A, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.910, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 848 du 28 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadia Comodi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constat de libération complémentaire du capital social.

2.- Augmentation de capital à concurrence de 719.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 750.000,- EUR, par la création et l'émission de 71.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires actuels et souscription et libération intégrale des 71.900 actions nouvelles par la société anonyme RAMB S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étranger, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

6.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entérine la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue sous seing privé en date du 5 mars 2007 et ayant porté constat de libération de la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250,- EUR) par les actionnaires, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) de la Société est désormais entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent dix-neuf mille euros (719.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante et onze mille neuf cents (71.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les soixante et onze mille neuf cents (71.900) actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme RAMB S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept cent dix-neuf mille euros (719.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 5).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article 7 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Cependant en matière de vente et mise à disposition de biens, y compris les gages et hypothèques, le conseil d'administration ne pourra agir que sur autorisation préalablement donnée par une assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Comodi, C. Dostert, R. Manciocchi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007. Relation GRE/2007/1664. — Reçu 7.190 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007064356/231/95.

(070067944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Real Estate Invest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.206.

—
EXTRAIT

Maître Jim Penning, avocat à la Cour, a démissionné le 19 mars 2007 de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme

S. J. Penning

Référence de publication: 2007064099/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Résidence Um Rouden Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 44.464.

—
L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) la société en commandite par actions de droit belge TP FINANCE, avec siège social à Namur-Erpent (Belgique);
- 2) Monsieur Louis-Marie Piron, entrepreneur, demeurant à Our (Belgique).

Les comparants sont ici représentés par Monsieur Jean-Michel Dangis, comptable, demeurant professionnellement à Hobscheid, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire resteront ci-annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RESIDENCE UM ROUDEN ECK, S.à r.l., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 44.464, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 450 du 4 octobre 1993, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 621 du 18 août 1999.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 3 (première phrase) des statuts:

« **Art. 3. première phrase.** Le siège social est fixé dans la commune de Strassen.»

66900

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Dangis, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6023. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007065248/202/41.

(070068814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

Europa Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.236.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 mars 2007

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé unanimement de:

- Renommer DELOITTE S.A. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2006, dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour la Société EUROPA DEGOR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007064100/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03197. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070067660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

BBVA Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 116.731.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 18 avril 2007

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2008:

- Mr. Luis Sanz de Andino y de Cevallos, Administrateur
- Mr. Enrique Marazuela, Administrateur
- Mrs. Maria Taboada F. de Navarrete, Administrateur
- Mrs. Esther Perez Villalon, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Joaquin Sanchez Hernandez en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Juan Carlos Rodriguez Garcia dont le mandat d'administrateur n'est pas renouvelé.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire ERNST & YOUNG, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

- Mr. Luis Sanz de Andino y de Cevallos, BBVA PRIVATE BANK (SUIZA) S.A., Zeltweg, 63, CH-8021 Zurich.
- Mr. Enrique Marazuela, BBVA PATRIMONIOS GESTORA, S.G.I.I.C, S.A., Padilla, 17, E-28006 Madrid.
- Mrs. Maria Taboada F. de Navarrete, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Recoletos 10, E-28001 Madrid.
- Mrs. Esther Perez Villalon, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Recoletos 10, ala sur 3a planta, E - 28001 Madrid.

- Mr. Joaquin Sanchez Hernandez, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA S.A. MIAMI AGENCY, 2, South Biscayne Boulevard, Suite 3301, Miami Florida 33131.

Le Réviseur est:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 parc d'Activite Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007064126/1183/37.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 10 mai 2007, que l'assemblée générale de la Société AZELIS HOLDING S.A. a décidé de nommer AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING AND OUTSOURCING) S.à r.l., ayant son siège sociale 28, rue Michel Rodange, L-2430, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes à partir du 10 mai 2007 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007, en remplacement de KPMG, ayant son siège à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064106/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**Exobois, Société Anonyme,
(anc. Exobois Holding).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.486.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007 a reconduit pour un terme d'une année le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim et Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

EXOBOIS, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007064109/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 (comptes consolidés) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007064250/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05891. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Unio, Société Anonyme,**(anc. Unio Holding).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 81.268.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007 a reconduit pour un terme d'une année le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, et de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre et Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

UNIO, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007064110/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Lastour & Co, Société Anonyme,**(anc. Lastour & Co Holding).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.488.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007 a reconduit pour un terme d'une année le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim et Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

LASTOUR & CO

Signature

Référence de publication: 2007064111/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Isprat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.236.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064225/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04131. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

**African Wood Trading Company (A.W.T.C.), Société Anonyme,
(anc. African Wood Trading Company Holdings (A.W.T.C. Holdings)).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 30.131.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007 a reconduit pour un terme d'une année le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, et de Messieurs Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre et Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

Pour extrait conforme

AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.), Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007064113/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 13 octobre 2006

L'assemblée générale des actionnaires a accepté les démissions avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et M. Enzo Guastaferrri.

Le Conseil d'administration a accepté avec effet immédiat et jusqu'à l'AGM qui aura lieu en 2011 les nominations de:

- M. Pascal Leclerc, résident professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- M. Jean-Louis Camuzat, résident professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Christophe Cahuzac, M. Pascal Leclerc et M. Jean-Louis Camuzat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007064115/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Isprat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.236.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007064227/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04130. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

GH Retail Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.901.

Extrait des résolutions des associés du 17 avril 2007

Les associés de GH RETAIL PORTFOLIO S.à r.l., ont décidé comme suit:

- de nommer comme Gérants de catégorie A, avec effet rétroactif au 14 février 2007, les managers suivants;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée sous le numéro R.C.S. B 37.974;
- Michael Astarita, né à New York (New York-USA) le 19 août 1961, ayant son adresse professionnelle au 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;
- Jan Arie Breure, né à Ter Aar (Pays-Bas) le 26 octobre 1973, ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1 Y5AD, Royaume-Uni;
- de nommer comme Gérant de catégorie B, avec effet rétroactif au 14 février 2007, le manager suivant;
- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée sous le numéro R.C.S. B 81525.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2007064116/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Oxalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 128.057.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Kévin Auricoste, militaire, né à Thonon-les-Bains (France), le 27 avril 1984, demeurant à F-94410 Saint-Maurice, 3, allée des Guinguettes (France);
- 2.- Madame Christine Genoud, fonctionnaire, née à Ambilly (France), le 27 mars 1955, demeurant à F-23220 Cheniers, 7, Place de l'Eglise (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de OXALIS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés ayant un objet similaire ou analogue.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Kevin Auricoste, préqualifié, cinq cents actions	500
2.- Madame Christine Genoud, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Réunion en Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - Monsieur Kevin Auricoste, militaire, né à Thonon-les-Bains (France), le 27 avril 1984, demeurant à F-94410 Saint-Maurice, 3, allée des Guinguettes (France);
 - Madame Christine Genoud, fonctionnaire, née à Ambilly (France), le 27 mars 1955, demeurant à F-23220 Cheniers, 7, Place de l'Eglise (France);
 - Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Kévin Auricoste, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: K. Auricoste, C. Genoud, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2007, Relation GRE/2007/1757. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007064361/231/136.

(070067776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Manhattan JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.229.

—
EXTRAIT

JER EUROPE FUND III 9 Sarl, seul associé de la Société, a changé son nom en JER MANHATTAN Sarl le 13 novembre 2006.

Par ailleurs, en vertu d'un acte de transfert de parts prenant effet au 21 février 2007, JER MANHATTAN Sarl a transféré 30 de ses parts sociales détenues dans la Société comme suit:

- 10 parts sociales à CATALYST MANHATTAN LLP, une «limited liability partnership» constituée au Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Gavendish Square, Londres, W1G 0PW, Royaume-Uni;
- 10 parts sociales à STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR REI, une société constituée aux Pays-Bas, ayant son siège social au 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas;
- 10 parts sociales à BELFILUX SA, une société anonyme constituée au Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la Société est le suivant:

JER MANHATTAN Sarl	70 parts sociales
CATALYST MANHATTAN LLP	10 parts sociales
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR REI	10 parts sociales
BELFILUX SA	10 parts sociales

Luxembourg, le 10 mai 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007064118/710/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.

Radha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.058.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of April,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability Company S.U. EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 118.958, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited Company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force (hereafter the «Company»), namely the companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The Company's name is RADHA HOLDING S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 12. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the private limited Company SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

66910

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,300.- (mille trois cent euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Carl Speecke, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as manager for an unlimited duration.

The Company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the Company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 118.958, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par Flora Gibert, résidant à Luxembourg,

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur (ci-après la «Société») et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de RADHA HOLDING S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée SU EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Carl Specke, ayant pour adresse professionnelle 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5641. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007064311/211/279.

(070067777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2007.